

BIRD. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, que secondent ses trois filiales, est habilitée à consentir des prêts et des crédits à tous les pays membres, particulièrement à ceux du Tiers Monde, pour des projets qu'ont étudiés des banques et qui révèlent qu'ils contribueront largement au développement économique de l'emprunteur. Quant aux trois organismes, ils diffèrent essentiellement au niveau de la provenance des fonds et des conditions de prêt. La BIRD est alimentée surtout par des obligations émises sur les marchés mondiaux de capitaux et doit, par conséquent, prêter à des taux concurrentiels.

AID. L'Association internationale de développement obtient la majeure partie de ses ressources sous forme de prêts nets d'intérêts provenant des gouvernements, et accorde par la suite des prêts à des conditions très avantageuses.

SFI. La Société financière internationale cherche à promouvoir la croissance de l'entreprise privée productive dans les pays en voie de développement qui en sont membres, en facilitant l'obtention de prêts à des taux concurrentiels sans exiger de garantie du gouvernement.

AMGI. L'Agence multilatérale de garantie des investissements est entrée en activité en 1988. Son objectif est d'encourager la circulation des investissements par l'émission des garanties et en offrant des instruments de coassurance et de réassurance contre les risques non commerciaux.

Institutions connexes — GATT. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est un traité multilatéral auquel ont adhéré 96 gouvernements qui, ensemble, représentent plus des quatre cinquièmes du commerce mondial. Son but premier est de libéraliser le commerce mondial et de l'établir sur des bases solides, contribuant par le fait même à la croissance économique et au développement de tous les peuples du monde ainsi qu'à leur bien-être. Le GATT, qui est entré en vigueur en janvier 1948, est le seul traité multilatéral à définir des règles pour le commerce international. Il remplit également la fonction de principal intervenant international dans les négociations visant l'élimination des barrières commerciales et des autres mesures qui faussent la concurrence, ainsi que dans les relations commerciales internationales. Le GATT est donc à la fois un code de conduite et une tribune où les pays peuvent discuter de leurs différends commerciaux et les régler, et engager des négociations afin d'élargir le commerce mondial. Ainsi, les Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round se sont amorcées en septembre 1986. Le Canada a été l'hôte de la réunion d'examen à mi-chemin de ces

négociations, qui s'est tenue à Montréal en décembre 1988.

21.3.7 Institutions financières

Les deux institutions financières internationales mentionnées précédemment, soit le FMI et le groupe formé de la Banque mondiale et de ses filiales (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)) sont des institutions spécialisées dans le système multilatéral, mais ne sont pas de véritables organes ou institutions des Nations Unies. D'autre part, il faut être membre du FMI pour faire partie de la BIRD, de l'AID et de la SFI.

Contrairement au système de l'ONU, l'adhésion à ces organismes n'est pas universelle. De nombreux pays, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, dont les économies sont centralisées, ne sont pas disposés à accepter les procédures de déclaration qu'on leur demande de suivre concernant la balance des paiements, la position prise vis-à-vis de l'or et des devises étrangères, et d'autres indicateurs économiques.

21.3.8 Le Canada et le terrorisme international

Pour lutter contre le terrorisme international, le Canada a surtout cherché à faciliter la coopération multilatérale par l'intermédiaire du Sommet économique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale. Il est tout aussi important pour les experts canadiens du contre-terrorisme de poursuivre les travaux bilatéraux afin d'encourager et de faciliter les échanges d'informations sur le terrorisme, et d'accroître les autres formes de collaboration susceptibles d'améliorer la capacité de détecter et de prévenir les actes terroristes à l'endroit du Canada et d'autres pays.

21.3.9 Programmes internationaux relatifs à l'environnement

Le Canada participe aux activités de plusieurs organismes internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux. Au nombre des organismes intergouvernementaux, on retrouve de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies. De plus, le Canada est un signataire de plusieurs conventions internationales sur l'environnement.

PNUE. Le Canada est membre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le seul organisme des Nations Unies consacré exclusivement aux questions d'environnement à l'échelle régionale et mondiale. Il joue essentiellement un rôle de